

1. Aperçu du programme et structure

a. Qu'est-ce que le programme LIFT du Canada, et en quoi ce programme se distingue-t-il de FIT et d' Activer le changement ?

Le programme LIFT du Canada est un nouveau programme de financement et d'apprentissage à volets multiples, conçu pour soutenir une coopération internationale transformatrice et menée par les communautés, par des petites et moyennes organisations canadiennes (PMO) et leurs partenaires.

Le programme LIFT du Canada combine un financement flexible avec des ressources pratiques, des occasions de connexion entre pairs et des activités de renforcement des apprentissages.

Pour en savoir plus sur les trois volets actuels de Canada LIFTs, veuillez consulter la page web de Canada LIFTs : [LIFT Eligibility - Inter-Council Network](#)

b. Quels sont les différents volets de financement du programme LIFT du Canada et quand ouvriront-ils ?

Les volets de financement du programme LIFT du Canada sont déployés progressivement. D'autres périodes de dépôt pour chacun des volets ci-dessus seront annoncées régulièrement

Fonds Catalyseur du programme LIFT du Canada :

-Période d'inscription : 19 février au 30 mars 2026
-Date limite de dépôt des demandes : 30 avril 2026
-Annonce des décisions : juillet 2026

Fonds Élan du programme LIFT du Canada :

-Période d'inscription : 1er avril au 30 juin 2026
-Dépôt des demandes : juillet 2026
-Annonce des décisions : novembre 2026

Fonds Ensemble du programme LIFT du Canada :

-Période d'inscription : 1er avril au 30 juin 2026
-Dépôt des demandes : juillet 2026
-Annonce des décisions : novembre 2026

c. Combien de demandes sont attendues pour ce cycle de financement du volet Catalyseur, et combien seront financées ?

Pour l'ensemble du programme, nous prévoyons distribuer 8,5 millions de dollars par le biais des subventions du volet Catalyseur. Pour cet appel, nous prévoyons attribuer entre 1,5 million et 2 millions de dollars.

Le nombre de subventions dépendra du montant accordé à chacune d'elles (montants plus faibles ou plus élevés). Nous estimons financer entre 40 et 65 projets.

d. Quand le prochain volet Catalyseur ouvrira-t-il ?

Nous prévoyons un prochain appel pour le volet Catalyseur en 2027. Un calendrier sera partagé plus tard cette année.

2. Processus de demande et échéancier

a. Quel est le processus d'inscription et quelles sont les dates limites pour soumettre une demande ?

Pour le Fonds Catalyseur du programme LIFT du Canada :

- Les organisations doivent remplir un formulaire d'inscription au plus tard le 30 mars 2026.
- Les organisations inscrites seront invitées à soumettre une demande le 1er avril 2026.
- Les demandes doivent être déposées au plus tard le 6 mai 2026 à 13 h, heure centrale.

Consultez régulièrement le [site web du RCC](#) pour connaître les dates et obtenir plus d'information.

b. Y a-t-il une étape de note conceptuelle ou le processus repose-t-il uniquement sur une demande complète ?

Il n'y a pas d'étape de note conceptuelle pour LIFT du Canada Catalyseur. Le processus comprend une inscription préalable, suivie de la soumission d'une demande complète.

c. Devons-nous soumettre notre demande tôt ?

Non, ce n'est pas obligatoire. Nous le recommandons simplement afin de prévoir du temps en cas de difficultés techniques. Veuillez noter que les demandes soumises après la date limite ne seront pas acceptées.

d. Est-ce que plus d'une adresse courriel peut avoir accès à la demande ?

Trois noms distincts et adresses courriel peuvent être associés à la demande : la personne contact principale, le ou la signataire et le partenaire international.

3. Processus d'évaluation des demandes

a. Le financement sera-t-il réparti équitablement entre les différentes provinces et territoires ?

Notre processus d'évaluation des demandes vise à constituer un portefeuille équilibré selon les thématiques, les pays partenaires et les régions, y compris au Canada.

4. Admissibilité (organisations et candidat.e.s)

a. Qui est admissible à présenter une demande à titre de petite ou moyenne organisation canadienne (PMO) dans le cadre du programme LIFT du Canada ?

Pour présenter une demande, une organisation doit :

- Être un organisme de bienfaisance enregistré ou un organisme sans but lucratif canadien, enregistré au niveau fédéral ou provincial.
- Avoir des revenus annuels consolidés de 10 millions de dollars ou moins.
- Avoir des dépenses annuelles en aide publique au développement (APD) de 2 millions de dollars ou moins.
- Être constituée en personne morale au Canada depuis au moins trois ans.
- Fournir trois années d'états financiers (les états financiers vérifiés sont préférés, mais non obligatoires).
- Démontrer la capacité financière, éthique et opérationnelle de gérer les fonds de manière responsable.

Vous n'êtes pas admissible si :

- vous êtes un établissement postsecondaire ou une organisation affiliée (c'est-à-dire si votre numéro d'enregistrement est le même que celui de l'université) ;
- vous êtes une entité à but lucratif ;
- vous recevez déjà un financement d'Affaires mondiales Canada (AMC).

b. Les organisations dirigées par des diasporas, des peuples autochtones ou des Premières Nations sont-elles admissibles ?

Oui. Les organisations dirigées par des diasporas, des peuples autochtones ou des Premières Nations sont encouragées à présenter une demande, à condition de répondre aux critères généraux d'admissibilité applicables aux petites et moyennes organisations canadiennes (PMO).

c. Les établissements postsecondaires ou les organisations affiliées à une université sont-ils admissibles ?

Les universités et les collèges ne sont pas admissibles à titre d'organisations responsables de la demande.

Les organisations affiliées à une université peuvent être admissibles si elles répondent de façon indépendante aux critères d'admissibilité applicables aux petites et moyennes organisations canadiennes (PMO).

d. Les organisations non canadiennes peuvent-elles présenter une demande directement, et sous quelles conditions ?

Les organisations responsables de la demande doivent répondre aux critères d'admissibilité des petites et moyennes organisations canadiennes (PMO) pour les volets suivants : LIFT du Canada Catalyseur, LIFT du Canada Élan et LIFT du Canada Ensemble.

Les organisations non canadiennes peuvent participer à titre de partenaires clés dans tous les projets internationaux.

e. Notre organisation a réalisé un projet ponctuel qui nous a fait paraître plus grande que nous le sommes habituellement, ce qui nous place hors de la définition d'une organisation de taille moyenne selon nos états financiers passés. Toutefois, nous revenons à notre taille habituelle cette année. Sommes-nous admissibles ?

Vous n'êtes pas admissible. Toutefois, si votre situation financière change, vous pourrez présenter une demande lors d'un prochain appel.

5. Financement et exigences financières

a. Un financement de contrepartie est-il requis ?

Les exigences en matière de financement de contrepartie varient selon le volet :

- LIFT du Canada Catalyseur : Aucun financement de contrepartie requis
- LIFT du Canada Élan : Financement de contrepartie de 5 % requis
- LIFT du Canada Ensemble : Financement de contrepartie de 1:1 (100 %) requis.
 - Par exemple : si une PMO contribue 200 000 \$, LIFT du Canada contribuera 200 000 \$, pour un projet totalisant 400 000 \$.

Les organisations sont invitées à vérifier les exigences propres à chaque volet avant de présenter une demande. Cette information est disponible sur le site web.

b. Pour les volets avec les contributions de contrepartie : existe-t-il un pourcentage précis à respecter entre les apports en espèces et les apports en nature ?

Nous n'avons pas de pourcentage précis pour les contributions en espèces ou en nature. Cela dépend de votre projet et de la manière dont vous le présentez. Nous exigerons toutefois une confirmation des contributions, tant en espèces qu'en nature.

c. Quel montant de financement les organisations peuvent-elles demander dans le cadre de LIFT du Canada Catalyseur, et pour quelle durée ?

Dans le cadre de LIFT du Canada Catalyseur, les organisations peuvent demander :

- 10 000 \$ à 50 000 \$ par année
- Pour une durée de 1 à 3 ans
- Jusqu'à un maximum total de 150 000 \$

Un renouvellement est possible, mais n'est pas garanti d'une année à l'autre, jusqu'à concurrence du montant maximal du volet.

d. Le financement doit-il être utilisé au cours de l'année civile ou peut-il s'étendre à l'année suivante ?

Le financement est destiné à soutenir un projet d'une durée de 12 mois (et non nécessairement une année civile). Si votre projet dure 10 mois, le financement couvrira cette période.

e. Veuillez préciser la définition des dépenses à l'étranger.

Les dépenses engagées au Canada — comme les salaires du personnel du siège social, le soutien administratif et les frais généraux — ne sont pas considérées comme des coûts directs de programme à l'étranger.

Cependant, dans la pratique, de nombreuses ONG et PMO incluent ces dépenses dans leurs états financiers comme faisant partie des coûts globaux des programmes, puisqu'elles sont essentielles à la mise en œuvre et au soutien des programmes à l'étranger. Des activités telles que la gestion des programmes, la supervision financière, le suivi et l'évaluation, ainsi que la coordination administrative se déroulent souvent au Canada, mais demeurent indispensables à la réalisation des programmes à l'international.

Ainsi, même si ces dépenses ne sont pas des dépenses directes dans les pays d'intervention, elles sont fréquemment déclarées comme des dépenses liées aux programmes, puisqu'elles contribuent directement à la prestation des activités.

f. La demande doit-elle inclure un budget détaillé année par année ?

Lorsque vous saisissez votre budget dans le système, vous verrez que la feuille budgétaire permet de répartir les coûts sur plusieurs périodes.

Pour le volet Catalyseur, une seule période est requise (de la date de début à la date de fin du projet). Ces informations se trouvent dans le formulaire de demande guidée du programme LIFT du Canada, section budget.

g. Le financement doit-il être utilisé au cours de l'année civile ou peut-il s'étendre à l'année suivante ?

Le financement est destiné à soutenir un projet d'une durée de 12 mois (et non nécessairement une année civile). Si votre projet dure 10 mois, le financement couvrira cette période.

6. Conception et admissibilité des projets

a. Quels domaines thématiques ou types de projets sont admissibles au financement ?

Tous les projets LIFT du Canada doivent avoir comme objectif global l'élimination ou la réduction de la pauvreté ainsi que la promotion ou l'avancement de l'égalité des genres, ce qui peut se faire de différentes façons.

Le programme LIFT du Canada n'est donc pas limité à des domaines thématiques ou à des types de projets précis. Nous souhaitons notamment comprendre les priorités des communautés.

Les projets admissibles peuvent inclure (sans s'y limiter) :

- L'égalité des genres
- Le climat et l'environnement
- L'éducation
- La santé
- La gouvernance
- L'engagement du public

Les projets doivent s'aligner sur les valeurs du programme LIFT du Canada, notamment les approches centrées sur les communautés, la localisation, l'équité et les pratiques éthiques.

b. Les fonds peuvent-ils être utilisés pour des activités d’engagement du public au Canada ?

Oui. Les activités d’engagement du public au Canada sont admissibles et peuvent faire partie — ou, dans certains cas, constituer l’objectif principal — d’un projet LIFT du Canada.

c. Les projets liés à l’environnement, au climat, à la construction ou à la rénovation sont-ils admissibles ?

Les projets liés à l’environnement et au climat sont admissibles.

L’admissibilité des projets de construction ou de rénovation dépend du volet :

- Dans le cadre de LIFT du Canada Catalyseur, les projets de construction ou de rénovation ne sont pas admissibles.
- Les autres volets (LIFT du Canada Élan ou LIFT du Canada Ensemble) pourraient permettre des activités de construction, sous réserve des paramètres propres à chaque volet.

d. Existe-t-il des exigences particulières concernant les pays où les projets peuvent être réalisés ?

Oui. Tous les projets LIFT du Canada (à l’exception des projets axés uniquement sur l’engagement du public au Canada) doivent être réalisés dans des pays admissibles à l’aide publique au développement (APD).

Les pays admissibles à l’APD sont définis par l’OCDE. Consultez la liste ici :

Bénéficiaires de l’APD : pays, territoires et organisations internationales

e. Le projet doit-il durer une année complète ?

Non, votre projet n'a pas besoin de durer une année complète.

7. Partenariats et collaboration

- a. Une organisation peut-elle adopter une approche multipartenaire ou intégrée entre plusieurs secteurs pour présenter une demande, plutôt qu'une seule organisation ?**

Oui, toutefois une PMO canadienne doit être la personne contact principale, le demandeur et le détenteur du contrat.

- b. Quelle est la différence entre un partenaire international et un partenaire local ? S'agit-il de deux groupes ou organisations distincts ?**

Les termes partenaire international et partenaire local sont utilisés tout au long de la demande et de nos ressources. Ils désignent la même organisation : le partenaire international basé localement dans le pays où le projet sera mis en œuvre.

- c. Est-il acceptable de soutenir de petits partenaires internationaux du secteur privé ? Est-il possible d'avoir plusieurs partenaires internationaux ?**

Oui, les partenaires internationaux du secteur privé sont acceptés. Bien que plusieurs partenaires soient permis, nous demandons qu'un seul partenaire remplisse la section sur le partenaire international, et que les autres partenaires soient mentionnés dans la section « Personnes » de votre demande.

d. La section sur le partenaire international est-elle uniquement en anglais et en français ? Pouvons-nous la compléter au nom de nos partenaires en cas de problèmes de connectivité, de langue, etc. ?

Les demandes seront évaluées en anglais et en français. Les partenaires internationaux peuvent recevoir un soutien de leur partenaire canadien (par exemple, pour la traduction ou le copier-coller de contenu). Toutefois, les partenaires canadiens ne doivent pas répondre aux questions au nom des partenaires internationaux.

8. Règles du programme et limites de participation

a. Puis-je présenter une demande à deux volets de financement différents au cours de la même année ?

Oui, c'est possible. Toutefois, vous ne pourrez pas recevoir du financement de deux volets en même temps. Nous vous recommandons de choisir le volet qui correspond le mieux aux besoins de votre projet.

Le programme LIFT du Canada prévoit plusieurs appels de financement au cours des cinq prochaines années. Un calendrier public sera partagé plus tard cette année.

b. Les organisations peuvent-elles soumettre plusieurs demandes ou détenir plusieurs subventions actives du programme LIFT du Canada ?

Les organisations ne peuvent soumettre qu'une seule demande par volet et par période de dépôt.

Les organisations peuvent présenter des demandes à d'autres volets ou à d'autres périodes de dépôt au fil du temps, mais elles ne peuvent détenir qu'un seul projet financé actif dans le cadre du programme LIFT du Canada à la fois.

c. Une organisation peut-elle adopter une approche multipartenaire ou intégrée entre plusieurs secteurs pour présenter une demande, plutôt qu'une seule organisation ?

Oui, toutefois une PMO canadienne doit être la personne contact principale, le demandeur et le détenteur du contrat.

9. Apprentissage, webinaires et soutien

a. Quelles ressources d'apprentissage, communautés de pratique, webinaires ou possibilités d'accompagnement sont offertes ?

Le programme LIFT du Canada va au-delà du financement et comprend également :

- Des ressources d'apprentissage
- Des occasions d'échange entre pairs
- Des communautés de pratique
- Des webinaires
- De l'accompagnement et du soutien technique (selon le volet)

Le [webinaire de lancement du 18 février 2026](#) a présenté un aperçu de la conception du programme, et d'autres séances d'apprentissage sont prévues.

b. Y aura-t-il des webinaires pour soutenir le processus de demande?

Si vous vous êtes inscrit(e) pour présenter une demande à un volet de financement, vous recevrez un courriel contenant des informations sur un webinaire visant à soutenir le processus de demande une fois que celui-ci sera ouvert. Vous devez vous inscrire pour participer à ce webinaire. Toutes les personnes inscrites auront également accès à l'enregistrement du webinaire.

c. Y aura-t-il des webinaires pour chaque volet de financement et chaque appel ?

Oui, des webinaires seront organisés pour chaque volet de financement et chaque appel. Les détails seront annoncés sur la page web du programme LIFT du Canada, sur l'ensemble des réseaux sociaux du Réseau des conseils provinciaux et régionaux, y compris les comptes des différents conseils, ainsi que par courriel à toutes les personnes inscrites dans le système FLUXX.

Les webinaires seront enregistrés et accessibles sur le [site web du programme LIFT du Canada](#).

10. Questions techniques (demande et plateforme)

a. J'essaie de m'inscrire à l'un des prochains volets de financement et j'ai créé mon compte dans Fluxx. Est-ce que c'est tout ce que je dois faire pour m'inscrire ?

Oui. À cette étape, l'inscription aux volets Élan et Ensemble consiste simplement à créer un compte dans Fluxx et à accéder au portail.

Le processus d'inscription via SurveyMonkey ne concernait que le volet Catalyseur, et celui-ci est maintenant fermé.

b. Combien de temps aurons-nous pour compléter la demande ?

Pendant que vous remplissez la demande, le système ne devrait pas expirer tant que vous êtes actif.ve. Nous vous recommandons fortement d'enregistrer régulièrement votre travail, car le système ne sauvegarde pas automatiquement.

Des périodes prolongées d'inactivité peuvent entraîner la perte de données.

c. Est-ce que plus d'une adresse courriel peut avoir accès à la demande ?

Trois noms distincts et adresses courriel peuvent être associés à la demande : la personne contact principale, le ou la signataire et le partenaire international.

d. Si nous avons soumis le même projet deux fois par erreur, comment pouvons-nous supprimer l'autre ?

Les demandeurs ne peuvent pas supprimer des demandes dans le système Fluxx. Veuillez communiquer avec l'équipe LIFT du Canada pour obtenir un soutien technique à l'adresse suivante : info@rcc-lift.ca.

11. Suivi, évaluation et normes

a. Quelles sont les exigences en matière de rapports et de SEA (suivi, évaluation et apprentissage) pour les projets financés ?

Le programme LIFT du Canada est actuellement en cours de développement. Nous prévoyons que les exigences en matière de rapports seront conçues pour être :

- Proportionnelles au montant et à l'ampleur du financement
- Axées sur l'apprentissage
- Principalement de nature narrative
- Appuyées par un nombre limité d'indicateurs communs

b. Quelles sont les attentes en matière d'égalité des genres, d'inclusion, d'éthique et d'approche « Ne pas nuire » ?

Tous les projets doivent :

- Favoriser l'égalité des chances pour les personnes de tous les genres et veiller à ce que chacun·e se sente inclus·e.
- Reconnaître et prendre en compte les dynamiques de pouvoir inéquitables et les obstacles qui empêchent certaines personnes de participer pleinement.
- Appliquer une approche rigoureuse de « Ne pas nuire », afin de s'assurer que les actions entreprises ne causent pas de tort involontaire aux personnes ou aux communautés.

- Respecter la protection de l'environnement, les pratiques éthiques et les droits humains dans l'ensemble des activités.

Ces principes constituent des critères importants dans l'évaluation des projets par le programme LIFT du Canada.

c. Qu'est-ce que la PEASH ?

Cela fait référence à une politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement (PEASH). Toutes les organisations et tous les partenaires devront en disposer avant le début du projet. Des ressources pour soutenir l'élaboration de ces politiques seront fournies au besoin.

12. Clarifications supplémentaires du programme

- a. Si notre organisation devient bénéficiaire du programme LIFT, cela pourrait-il limiter ou empêcher l'accès ultérieur à d'autres mécanismes de financement d'AMC, notamment pour une proposition non sollicitée ou d'autres lignes de financement ?**

Bien que nous ne puissions pas répondre au nom d'Affaires mondiales Canada, nous ne pensons pas que cela limiterait ou empêcherait votre accès à un financement d'Affaires mondiales Canada.